



REIMS ■ ÉPERNAY

Communiqué de presse

Jeudi 29 novembre 2007

■ PASSEPORT POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE > CALENDRIER DE DÉCEMBRE/JANVIER

La CCI Reims-Epernay est l'un des points d'accueil et d'information pour l'opération  ENTREPRENEURS, FAITES LE CHOIX DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE et offre des modules d'initiation et de découverte des TIC

Toute l'année, les modules du passeport pour l'économie numérique sont accessibles et gratuits pour les TPE de moins de 20 salariés et créateurs d'entreprise à la CCI Reims-Epernay et au CGA (centre de gestion agréé).

Pour tout renseignement, les créateurs et les petites entreprises peuvent contacter l'Espace Relation Clients de la CCI Reims-Epernay au 03 26 50 66 88.

■ Calendrier de décembre 2007 et janvier 2008 :

Lundi 10 décembre 2007 de 10 h à 12 h à la CCI :

« De la création à l'exploitation de l'entreprise » pour les créateurs-repreneurs d'entreprises

Lundi 7 janvier 2008 de 9 h à 12 h à la CCI :

« De la création à l'exploitation de l'entreprise » pour les créateurs-repreneurs d'entreprises

Lundi 14 janvier 2008 de 9 h à 12 h à la CCI :

« Internet, outil de recherche information, de communication avec ses clients et prospects, d'échanges avec l'administration »

Lundi 21 janvier 2008 de 9 h à 12 h à la CCI :

« Mon entreprise sur le web » : un blog? Un site vitrine? un site marchand? le e-commerce, comment on s'y prend?...

et

« De la création à l'exploitation de l'entreprise » pour les créateurs-repreneurs d'entreprises

Lundi 28 janvier 2008 de 9 h à 12 h à la CCI :

« Le B-A BA de l'informatique et de l'internet »

■ A propos du « passeport pour l'économie numérique » :

Lancé début 2007 par le Ministère des PME, le programme « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique » comprend notamment une offre gratuite de découverte et d'initiation aux TIC (technologies de l'information et de la communication) destinée aux créateurs d'entreprise et aux entreprises de moins de 20 salariés (TPE). La CCI de Reims et d'Épernay s'est portée candidate pour être l'un des 500 points d'accueil et d'information du « Passeport ».

Qu'est-ce que le « Passeport pour l'économie numérique » ?

Le chef d'entreprise ou créateur choisit parmi les modules d'initiation et de découverte ceux qui l'intéressent. Un « Passeport pour l'économie numérique » est ensuite remis au chef d'entreprise et donne droit à des avantages commerciaux auprès d'une liste de distributeurs et prestataires de services informatiques et bureautiques dans toute la France. Le chef d'entreprise n'est pas obligé de suivre, lui-même, l'ensemble des modules choisis. Son conjoint ou l'un de ses collaborateurs peuvent également suivre ces modules

Comment et où suivre ces modules d'initiation et de découverte ?

Le chef d'entreprise s'inscrit au « Passeport pour l'économie numérique », soit en appelant le 0810 00 33 99 (prix d'un appel local), soit en se connectant sur le site Internet www.econumerique.pme.gouv.fr, à la rubrique « Comment s'inscrire ». Il choisit ensuite le point d'accueil le plus près de chez lui.

■ **Contact presse CCI Reims-Epernay**

Delphine Déthune - Responsable communication

T : 03 26 50 66 62 – F : 03 26 50 62 89 - @ : delphine.dethune@reims.cci.fr

www.reims.cci.fr